



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

universités

Question écrite n° 86109

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'activité des universités l'été. Il souhaiterait connaître quelles sont celles qui mettent à profit les vacances universitaires pour organiser des programmes d'été labellisés par le ministère.

Texte de la réponse

Durant la période estivale, de nombreuses universités organisent des cycles de formation, des colloques ou des séminaires destinés à différents publics, étudiants, enseignants et chercheurs, sur des thématiques en rapport avec les enseignements qu'elles dispensent durant l'année. Le rayonnement de cette activité va au-delà de nos frontières. Ces formations relèvent de l'autonomie des établissements. Pour la plupart, elles ne sont pas diplômantes ou débouchent sur un diplôme d'établissement, qui échappe à ce titre à un dispositif d'habilitation nationale qui permettrait d'en connaître le nombre. En outre, 49 « campus d'été », sélectionnés dans le cadre d'un appel à projets, ont reçu un soutien du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche à hauteur de 500 000 EUR. Pour sa deuxième édition, ce programme a permis d'accueillir près de 4 000 étudiants de toutes nationalités, qui ont pu suivre, entre juillet et septembre 2010, des sessions d'études courtes et intensives sur les thématiques les plus variées, ou participer aux stages intensifs de langue, culture et civilisation françaises mis en place pour les accueillir et favoriser la réussite de leur mobilité. Par ailleurs, depuis cette année et concomitamment avec l'allongement de l'année universitaire et le déploiement du plan pour la réussite en licence, les universités ont avancé la date de la rentrée universitaire afin d'accueillir les étudiants primo-entrants dans de meilleures conditions. Ce temps est mis à profit pour familiariser ces étudiants avec leur nouveau contexte d'études, pour évaluer leurs acquis et organiser, si nécessaire, divers enseignements de mise à niveau ou de méthodologie du travail universitaire. De nombreuses universités, notamment celles d'Amiens, Angers, Caen, Clermont - Ferrand-II, Lille-III, Rennes-I, Toulouse-I, Tours et Versailles Saint-Quentin, ont mis en place ce type de formations.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86109

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 août 2010, page 8679

Réponse publiée le : 4 janvier 2011, page 67